VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget pour l'exercice 1895 qui a été déposé au mois de février dernier, en exécution de la loi sur la comptabilité de l'État, doit être reproduit par suite de la dissolution des Chambres. Il comprenait le montant du projet de Budget amendé de 1894, soit . . . . fr. 103,411,772 »
plus les compléments de crédits dont la première partie avait été justifiée dans le document de la Chambre des Représentants n° 6 de la session de 1893-1894, pp. 167 à 173, ci . . . . . 143,908 »

Ce projet de Budget s'élevait donc à . . . . . fr. 103,555,680 »
Il y a lieu de le porter à . . . . . 106,323,589 »
Soit une augmentation, comparativement au Budget de 1894, de . . . . . 3,113,817 »
dont la justification fait l'objet de la présente note.

Le tableau ci-après donne la décomposition par service de l'augmentation proposée.

DÉSIGNATION DES SERVICES PAR CHAPITRE.	BUDGET voté de 1894.	PROJET de Budget de 1895.	DIFFÉRENCES	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	264,150	262,230	»	1,900
Chemins de fer.	82,165,609	84,590,045	2,424,436	»
Postes, télégraphes et téléphones	15,744,801	16,136,832	392,031	»
Marine	5,057,957	5,357,207	299,250	»
TOTAUX.	103,232,407	106,346,314	3,115,717	1,900
		AUGMENTATION. . . .	3,113,817	

Cette augmentation comprend le crédit de 600,000 francs porté à l'article 16 pour une dépense qui, antérieurement, était couverte par le Budget extraordinaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2 et 3. — Le transfert de 2,500 francs de l'article 3 à l'article 2 voté au Budget de 1894 (voir *Ann. parlem*, p. 1375) n'ayant plus de raison d'être, il y a lieu de rétablir les crédits antérieurs de ces deux articles, soit 114,600 francs à l'article 2 et 4,500 francs à l'article 3.

ART. 4. — *Traitements des huissiers, messagers, etc.*

Credit voté pour l'exercice 1894.	fr.	29,030 »
— demandé pour 1895		27,130 »
DIMINUTION. . . .	fr.	1,900 »

Cette diminution est la conséquence de deux transferts, l'un de 1,000 fr. à l'article 8, représentant le traitement de la concierge de l'ancien hôtel ministériel, place Royale, exclusivement occupé aujourd'hui par des bureaux du chemin de fer; l'autre de 900 francs à l'article 22, représentant le traitement d'un agent transféré au service commercial.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1re. — Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	469,350 »
— demandé pour 1895		470,350 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	1,000 »

De l'augmentation, qui est en réalité de 7,300 francs, représentant la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées, il y a lieu de déduire la somme de 6,300 francs transférée à l'article 29.

ART 8 — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois,*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	118,640 »
— demandé pour 1895		127,640 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	9,000 »

Déduction faite d'un transfert de 1,000 francs justifié à l'article 4, cette augmentation représente la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	60,000 »
— demandé pour 1895		70,000 »
AUGMENTATION . .	fr.	10,000 »

Cette augmentation se justifie par le préjudice causé à la caisse par suite de la suppression de pénalités pécuniaires, ainsi que par les conversions successives des fonds publics.

ART. 12. — *Conférences des chemins de fer, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	11,000 »
— demandé pour 1895		14,000 »
AUGMENTATION. .	fr.	3,000 »

Cette augmentation forme la quote-part de la Belgique dans les frais de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	1,577,150 »
— demandé pour 1895		1,582,125 »
AUGMENTATION . . .	fr.	4,975 »

L'augmentation est en réalité de 11,775 francs et représente la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées; mais il faut tenir compte d'un transfert à l'article 22 d'une somme de 6,800 francs représentant le traitement et l'indemnité d'un ingénieur passé à la Direction commerciale.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	11,107,072 »
— demandé pour 1895.		6,326,150 »
DIMINUTION. . . .	fr.	4,780,922 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient d'abord de deux transferts :

1° A l'article 16 . . . . . fr. 4,846,272 »

montant d'un crédit destiné au payement des salaires des ouvriers préposés à l'entretien des voies, bâtiments et ouvrages d'art, ainsi qu'à la réception et au renouvellement des billes, rails, ballast, etc.; il a paru plus logique, en même temps que plus pratique, de réunir désormais ces dépenses avec celles qui résultent des travaux d'entretien et d'amélioration confiés à l'industrie privée.

L'allocation de l'article 14 ne comprendra donc plus que le salaire des ouvriers occupés à la surveillance et à la police de la route, et le libellé de cet article a été complété en conséquence;

2° A l'article 18 . . . . . 2,350 »

TOTAL . . . fr 4,848,622 »

Mais il faut déduire une augmentation de . . . . . 67,700 »

représentant les besoins nouveaux créés par l'ouverture de nouvelles sections (25,710 fr), l'augmentation du trafic (37,190 fr.) et diverses mesures prises en vue du bien-être du personnel ouvrier (4,800 fr.).

Reste en moins, comme ci-dessus . . . . . fr. 4,780,922 »

ART. 16. — *Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway ; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux.*

Crédit voté pour l'exercice 1894. . . . . fr. 2,199,200 »

— demandé pour 1895 . . . . . 7,673,222 »

AUGMENTATION . . . fr. 5,474,022 »

Cette augmentation se décompose comme suit :

1° Transfert de l'article 14 (voir plus haut) . . . . . fr. 4,846,272 »

Comme pour ledit article 14, le libellé de l'article 16 a été complété de façon qu'il corresponde à son objet, modifié par ce transfert;

2° Création au Budget ordinaire d'un nouveau fonds affecté aux dépenses de reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations et de démolitions de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. . . . . 600,000 »

Le Budget extraordinaire, grevé jusqu'à présent de ces dépenses, ne supportera plus désormais que l'excédent du coût des installations nouvelles sur la valeur des anciennes, ou, en d'autres termes, la plus-value de celles-là;

3° Ouverture de sections nouvelles et extension du trafic . 27,750 »

TOTAL de l'augmentation . . . fr. 5,474,022 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 3. — Traction et matériel.

Art. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,746,100 »
— demandé pour 1895.		1,803,150 »
Augmentation . .	fr.	57,050 »

Cette augmentation représente la dépense résultant des extensions de cadre nécessitées par l'organisation d'un nouveau service des ateliers centraux de locomotives, extensions déjà réalisées en partie, et celle que nécessite la nomination de trois ingénieurs, justifiée par le développement du travail au service de la traction et du matériel.

Art. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	12,753,080 »
— demandé pour 1895		13,489,730 »
Augmentation . .	fr.	736,650 »
Cette augmentation comprend deux transferts, l'un de l'article 14, de 2,350 francs, l'autre de l'article 21, de 163,000 francs, ensemble	fr.	165,350 »
L'augmentation n'est donc en réalité que de	fr.	591,300 »

et représente, — indépendamment d'une somme de 23,000 francs formant le complément d'un crédit justifié page 167, *Doc.* n° 6, session 1893-94, et d'une somme de 50,000 francs pour extension de personnel que nécessiteront l'ouverture de sections nouvelles, l'organisation de trains nouveaux, ainsi que l'entretien du service de l'éclairage électrique, — la dépense résultant des extensions déjà réalisées pour faire face à l'augmentation du trafic et de celles nécessitées par la réduction de la limite maximum des prestations des agents des trains.

Art. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	646,600 »
— demandé pour 1895		723,400 »
Augmentation . .	fr.	76,800 »

Cette augmentation est demandée pour pouvoir allouer des primes à tous les agents des lampisteries et pour compenser en partie la diminution qu'avaient subie, depuis quelques années, les parts individuelles, par suite du nombre toujours croissant des agents appelés à participer aux primes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	5,709,000 »
— demandé pour 1895.		6,091,000 »
AUGMENTATION . .	fr.	382,000 »

résultant du relèvement du prix du combustible évalué d'après le prix moyen des contrats déjà passés.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	16,179,240 »
— demandé pour 1895.		16,046,200 »
DIMINUTION . .	fr.	133,040 »

En tenant compte d'un transfert à l'article 18 de 163,000 francs représentant les salaires d'ouvriers d'ateliers centraux passés aux ateliers de lignes, il reste une augmentation de dépense de 29,960 francs, résultant des extensions de personnel nécessitées par l'augmentation du trafic et déjà réalisées.

SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.		10,262,346 »
— demandé pour 1895.			10,563,151 »
AUGMENTATION. . .	fr.		300,805 »
Cette augmentation représente jusqu'à concurrence de	fr.	241,818 »	
la dépense résultant des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et déjà réalisées. Il est demandé en outre : 1° une somme de		21,150 »	
nécessaire à la transformation d'emplois de garde en emplois de chef-garde, au relèvement de classe de certains bureaux, etc.; 2° une somme de 11,300 francs (moitié du crédit) pour extension des cadres des commis et des facteurs de station, etc.		11,300 »	
Le restant, soit		26,537 »	
provient des transferts des articles 4, 13, 23 et 36, des sommes respectives de 900, 6,800, 2,700 et 2,037 francs et d'un complément de crédit (14,100 fr.) justifié p. 168, *Doc.* n° 6, session 1893-94.			fr. 300,805 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	6,961,936 »
— demandé pour 1895		6,995,157 »
AUGMENTATION . .	fr.	33,221 »

En tenant compte d'un transfert de 2,271 francs de l'article 26 et d'un transfert de 2,700 francs à l'article 22, il reste une augmentation réelle de 33,650 francs représentant jusqu'à concurrence de 11,900 francs le complément du crédit justifié p. 169, *Doc.* n° 6, session 1893-94. Le restant est demandé pour les dépenses suivantes : 10,000 francs pour accorder des augmentations de salaires; 11,750 francs (moitié du crédit) pour renforcer le personnel dans les stations et pour le service des stations et haltes nouvelles.

ART. 24 — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	395,000 »
— demandé pour 1895		400,000 »
AUGMENTATION . . .	fr.	5,000 »

demandé pour atténuer en partie les réductions qu'on est obligé d'imposer aux participants de plus en plus nombreux.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	2,291,000 »
— demandé pour 1895		2,341,700 »
AUGMENTATION. . .	fr.	50,700 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement des dépenses d'entretien des chaufferettes, de la substitution de lampes intensives au pétrole aux lampes ordinaires, de l'extension de l'éclairage électrique, ainsi que de l'accroissement des dépenses d'entretien des boîtes de secours.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	1,566,000 »
— demandé pour 1895		1,600,000 »
AUGMENTATION. . .	fr.	34,000 »

En tenant compte d'un transfert de 2,271 fr. à l'article 23, l'augmentation, qui est justifiée par l'accroissement du trafic, est en réalité de 36,271 francs.

ART. 28. — *Redevances aux compagnies et aux particuliers, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	20,000 »
— demandé pour 1895		30,000 »
AUGMENTATION . . .	fr.	10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme, dont l'allocation avait été réduite au Budget de 1894, doit être rétablie pour faire face aux redevances de parcours que l'Administration doit, à nouveau, payer à la Compagnie des Wagons-lits, pour le service de Paris à Amsterdam, viâ Utrecht.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôle.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,854,170 »
— demandé pour 1895		1,862,870 »
AUGMENTATION . . .	fr.	8,700 »

Cette augmentation représente une dépense de 2,400 francs, déjà engagée par suite des nécessités du service, et un transfert de l'article 7, d'une somme de 6,300 francs.

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	94,725 »
— demandé pour 1895		95,865 »
AUGMENTATION . . .	fr.	1,140 »

destinée à accorder des augmentations de salaires aux ouvriers et agréés réunissant les conditions voulues.

SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.

Actuellement le service de la construction des chemins de fer de l'État et de l'instruction des projets de chemins de fer vicinaux fait partie des attributions du Département de l'Agriculture (direction des ponts et chaussées). Il a paru plus rationnel de le rattacher au Ministère des Chemins de fer. Cette mesure entraîne le transfert d'une somme de 120,335 francs du premier Budget au second. Tel est l'objet de l'article 32.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1re. — Services communs.

ART. 33. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	112,975 »
— demandé pour 1895		114,650 »
AUGMENTATION	fr.	1,675 »

formant le complément d'un crédit justifié p. 170, *Doc.* n° 6, session 1893-94.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	149,850 »
— demandé pour 1895		152,850 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	3,000 »

destinée à améliorer la position des ouvriers méritants.

ART. 35. — *Matériel, machines, outils, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	244,000 »
— demandé pour 1895		260,500 »
AUGMENTATION . . .	fr.	16,500 »

Cette augmentation se justifie par l'extension donnée à la fabrication des valeurs postales et télégraphiques par suite de l'accroissement du débit, ainsi que par une dépense supplémentaire en combustible nécessaire au chauffage de l'Hôtel central des Postes et des Télégraphes.

SECTION 2. — Postes.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	4,142,888 »
— demandé pour 1895		4,255,226 »
AUGMENTATION. . .	fr.	112,338 »
Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter une somme de		8,112 »
représentant les transferts de 2,037, 3,600 et 2,475 francs aux articles respectifs 22, 37 et 43.		
TOTAL. . .	fr.	120,450 »

Cette augmentation se décompose comme suit :

1° Complément d'un crédit justifié p. 171, *Doc.* n° 6, session 1893-94	fr.	34,025 »	
2° Améliorations de position déjà réalisées . . .		27,650 »	
3° Admission d'agents nouveaux fr. .	52,500 »		
Transformations d'emplois. . . .	27,050 »		
Augmentations par application de l'art. 111 du règlement organique et de l'arrêté royal du 25 juin 1894.	16,600 »		
Création et transformation de bureaux	8,800 »		
	104,950 »		
dont la moitié est suffisante pour les besoins de 1895.	fr.	52,475 »	
4° Frais variables		6,300 »	
			120,450 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	4,463,813 »
— demandé pour 1895		4,625,646 »
AUGMENTATION. .	fr.	161,833 »
De cette somme, il y a lieu de déduire, pour avoir l'augmentation réelle, celle de . . . . . résultant de deux transferts nécessités par les besoins du service, l'un de 3,600 francs de l'article 36; l'autre de 14,000 fr. de l'article 38.		17,600 »
RESTE . .	fr.	144,233 »

Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

1° Complément d'un crédit justifié p. 172, *document*, n° 6, session 1893-94	fr.	28,333 »	
2° Extensions de personnel déjà réalisées en 1894 pour faire face aux nécessités du service; insuffisance de la somme prévue pour le remplacement des facteurs malades pendant la dite année.	fr.	45,000 »	
3° Création et transformation d'emplois de facteur-trieur et de facteur.	fr.	112,780 »	
4° Application de l'article 111 de l'arrêté organique, etc.		13,350 »	
		126,130 »	
dont la moitié seulement sera nécessaire en 1895, soit		63,065 »	
5° Augmentation de salaire des agents subalternes et indemnités pour pertes de fonds dans l'encaissement des effets de commerce . . .		7,835 »	
			144,233 »

ART. 38. — *Transport des dépêches.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	438,470 »
— demandé pour 1895		424,470 »
DIMINUTION. . .	fr.	14,000 »

montant d'un transfert opéré de cet article à l'article précédent.

ART. 41. — *Matériel, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	809,320 »
— demandé pour 1895		777,320 »
DIMINUTION . .	fr.	32,000 »

Cette diminution est justifiée par ce fait que l'effectif des voitures-bureaux pour le service ambulant étant suffisant, il ne sera pas nécessaire d'en faire construire de nouvelles en 1895.

SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894. . . . . fr.		3,418,375 »
— demandé pour 1895		3,495,840 »
AUGMENTATION . fr.		77,465 »
dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, un transfert de l'article 36.		2,475 »
RESTE. fr.		74,990 »
Cette augmentation comprend une somme de 30,875 francs formant le complément d'un crédit justifié p. 175, *Doc.* n° 6, session 1893-94, ci . . . . . fr.		30,875 »
Le restant est destiné :		
1° A la nomination d'auxiliaires . . . . fr.	30,000 »	
2° A l'admission des agents repris des réseaux concédés.	41,480 »	
3° A l'application des dispositions de l'article 111 du règlement organique.	7,750 »	
ENSEMBLE. . fr.	79,230 »	
dont la moitié suffira pour 1895, ci.		39,615 »
La différence, soit.		4,500 »
servira à rémunérer le personnel du réseau téléphonique de Namur qui sera exploité par l'État, à partir du 1er janvier 1895.		
Total égal à l'augmentation . . . . . fr.		74,990 »

ART. 44. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894. . . . . fr.	1,166,260 »
— demandé pour 1895	1,220,080 »
AUGMENTATION . . . fr.	53,820 »
qui comprend une somme transférée de l'article 45, ci . . .	1,080 »
L'augmentation n'est donc en réalité que de. . . . . fr.	52,740 »

qui doit servir au payement des dépenses nécessitées par l'admission d'ouvriers, par l'accroissement des frais de port à domicile, des télégrammes et

des express postaux, par l'octroi de primes pour actes de vigilance dans la police des lignes, etc., ainsi qu'au payement des salaires des ouvriers du réseau téléphonique de Namur.

ART. 45. — *Entretien des lignes, matériel, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	613,600 »
— demandé pour 1895		625,000 »
AUGMENTATION . . .	fr.	11,400 »

A cette somme il faut ajouter celle de 1,080 francs transférée à l'article 44, ce qui donne une dépense en plus de 12,480 francs, occasionnée jusqu'à concurrence de 10,000 francs par la reprise du réseau de Namur. La progression croissante du nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques justifie le restant de l'augmentation.

CHAPITRE IV.

MARINE.

L'Administration des Ponts et Chaussées ayant besoin du concours constant du service hydrographique, pour l'étude des travaux à faire notamment dans l'Escaut, dans l'intérêt du port d'Anvers, il a paru préférable de distraire ce service de l'Administration de la Marine dont il dépend actuellement pour le rattacher au Département de l'Agriculture (Administration des Ponts et Chaussées).

Cette modification dans les attributions donne lieu aux transferts suivants : de l'article 48, 20,350 francs, de l'article 49, 6,120 francs et de l'article 52, 12,200 francs, soit ensemble 38,670 francs.

ART. 48. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,250,576 »
— demandé pour 1895		1,269,076 »
AUGMENTATION . . .	fr.	18,500 »

En tenant compte de la somme de 20,350 francs transférée au Département de l'Agriculture, l'augmentation est en réalité de 38,850 francs; elle se justifie comme suit :

1° Extension et renforcement du personnel des paquebots et du service des constructions maritimes, réclamés par l'entrée en ligne d'une huitième malle et la nécessité d'un entretien parfait des navires	fr.	54,693 »	
dont les deux tiers suffiront pour les nécessités du service pendant l'année 1895, soit		36,500 »	
2° Extension du personnel	fr.	2,350 »	
			38,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49. — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	289,440 »
— demandé pour 1895		290,520 »
AUGMENTATION . . .	fr.	1,080 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter à cette somme celle de 6,120 francs transférée au Département de l'Agriculture, soit en tout 7,200 francs nécessaires pour renforcer le personnel ouvrier chargé de l'entretien des générateurs, du nettoyage des tubes, etc., des steamers.

ART. 50. — *Remises aux receveurs, aux pilotes, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,790,000 »
— demandé pour 1895		1,922,000 »
AUGMENTATION . .	fr.	132,000 »

L'augmentation de cette allocation, qui n'est pas limitative, se justifie par la nécessité de mettre le crédit en rapport avec les dépenses qui ont suivi le mouvement ascensionnel des recettes.

ART. 51. — *Subsides aux caisses de pêcheurs, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	99,735 »
— demandé pour 1895		111,735 »
AUGMENTATION . .	fr.	12,000 »

Cette augmentation n'est que temporaire ; elle est destinée à payer les frais de renouvellement du pont supérieur du navire-école « Ville de Bruges », ainsi que les travaux de transformations diverses audit bateau.

ART. 52. — *Traction et matériel.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,628,206 »
— demandé pour 1895		1,763,876 »
AUGMENTATION . .	fr.	135,670 »

Cette augmentation, nécessitée par le relèvement du prix des combustibles destinés aux paquebots de la ligne d'Ostende-Douvres, est en réalité de 147,870 francs; mais, par suite du transfert au Département de l'Agriculture de la somme de 12,200 francs, l'allocation ne doit être augmentée que de 135,670 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent six millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs (106,525,589 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE Ier.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	114,600 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	202,250 »
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . .	27,150 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
	CHAPITRE II.		
	CHEMINS DE FER.		
	SECTION 1re. — Services communs.		
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	470,550 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	127,640 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. .	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	70,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	14,000 »	
	SECTION 2. — Voies et travaux.		
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,582,125 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route	6,330,150 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 »	
16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	7,073,222 »	
	A REPORTER . . . fr.	21,522,487 »	202,250 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	21,522,487 »	262,250 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,803,150 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	15,489,730 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	725,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,091,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,046,200 »	84,590,045 »
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,563,151 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,095,157 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,341,700 »	
26	Camionnage	1,600,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	900,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	30,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,802,870 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,885 »	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . . (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22, 29 et 32 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	120,335 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1re. — Services communs.		
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	114,650 »	
34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	152,850 »	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	260,500 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	528,000 »	84,852,295 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	528,000 »	84,852,275 »
	SECTION 2. — Postes.		
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	4,255,220 »	
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,025,640 »	
38	Transport des dépêches	421,470 »	
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (*Crédit non limitatif.*)	120,000 »	16,136,852 »
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (*Crédit non limitatif.*)	10,000 »	
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	777,520 »	
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 »	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,495,840 »	
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,220,080 »	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	625,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges . . . . . (Les crédits portés aux articles 33 et 43 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 45 et 47).	50,000 »	
	CHAPITRE IV. **MARINE.**		
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,269,076 »	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. . . .	290,520 »	
50	Remises. (*Crédit non limitatif.*)	1,922,000 »	5,357,207 »
51	Subsides.	111,755 »	
52	Traction et matériel	1,763,876 »	
	CHAPITRE V. **COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.**		
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
	A REPORTER.. . . fr.	. . . . .	106,351,314 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	. . . . .	106,351,314 »
	CHAPITRE VI.		
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (*Charge extraordinaire et temporaire.*)	102,000 »	102,000 »
	CHAPITRE VII.		
55	Pensions : premier terme	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
56	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	54,325 »	54,325 »
	CHAPITRE IX.		
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . fr		106,525,589 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE Ier.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	»	Traitement du Ministre . . . . . fr.	
2	»	Traitements des fonctionnaires et employés	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	12,000 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,050 »
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles	30,750 »
6	»	Honoraires des avocats du Département	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		CHEMINS DE FER.	
		PREMIÈRE SECTION.	
		SERVICES COMMUNS.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
7	a.	Comité d'administration, Haute surveillance Service général . . . . . fr	395,450 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	53,800 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, etc.	21,100 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :	
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage.	64,200 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	26,000 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	20,000 »
	d.	Atelier de reproduction des plans	17,440 »
		Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. :	
9	a.	Imprimés et autographies	223,000 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. . . .	140,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	202,000 »
	d.	Frais de publicité	75,000 »
10	»	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	
11	»	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles	
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au BUDGET de 1805.	CRÉDITS votés pour 1804	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,600	21,000	»	»	
114,600	117,100	»	(1) 2,500	(1) Somme transferee à l'article 3.
4,500	2,000	(2) 2,500	»	(2) Somme transferée de l'article 9
27,130	29,030	»	(3) 1,900	(3) Diminution provenant de deux transferts, l'un de 1,000 francs à l'article 8; l'autre de 900 francs à l'article 22.
60,000	60,000	»	»	
55,000	55,000	»	»	
202,250	264,130	2,500	4,400	
DIMINUTION . . fr.		1,000	»	
470,350	469,350	(4) 1,000	»	(4) En tenant compte d'un transfert de 6,300 francs à l'article 29.
127,640	118,040	(5) 9,000	»	(5) Cette augmentation comprend un transfert de 1,000 francs de l'article 4.
640,000	640,000	»	»	
70,000	60,000	10,000	»	
50,000	50,000	»	»	
14,000	11,000	3,000	»	
1,371,090	1,348,090	23,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		23,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		VOIES ET TRAVAUX.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction centrale du service . . . . . fr.	212,380 »
13	*b.*	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . .	1,224,545 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire	145,200 »
14		*Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route* (Surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)	
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :	
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux	2,035,700 »
15	*b.*	— de rails et accessoires	1,520,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives	1,013,300 »
		Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux :	
	a.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc. . . .	4,435,190 »
	b.	Fourniture et main d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc.	2,207,032 »
16	*c.*	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.	125,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État	210,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc.	600,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au BUDGET de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,582,125 »	1,577 150 »	(1) 4,975 »	»	(1) En tenant compte d'un transfert de 6,800 francs à l'article 22.
6,526,150 »	11,107,072 »	»	(2)4,780,922 »	(2) En tenant compte de deux transferts, l'un de 4,846,272 francs à l'article 16; l'autre de 2,330 francs à l'article 18.
4,569,000 »	4,569,000 »	»	»	
7,073,222 »	2,199,200 »	(3)5,474,022 »	»	(3) Cette augmentation comprend le transfert de 4,346,272 francs de l'article 16.
20,150,497 »	19,452,122 »	5,478,997 »	4,780,922 »	
AUGMENTATION. . . fr.		698,075 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		TROISIÈME SECTION.		
		TRACTION ET MATÉRIEL.		
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :		
17	a.	Direction centrale du service . . . . . fr.	294,100	»
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements	883,000	»
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.	406,750	»
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	125,000	»
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire.	96,500	»
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins)	7,471,000	»
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport	3,079,750	»
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel	81,000	»
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)	2,858,000	»
		Primes d'économie et de régularité :		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage	350,050	»
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois	336,800	»
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage	21,500	»
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures	9,050	»
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	5,691,000	»
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation	400,000	»
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	6,455,000	»
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	5,660,700	»
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc)	723,500	»
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel	3,200,000	»
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au BUDGET de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894	DIFFÉRENCES. Augmentation	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,803,150 »	1,746,100 »	57,050 »	»	
13,489,730 »	12,733,080 »	(1) 756,650 »	»	(1) Somme comprenant deux transferts, l'un de l'article 14 de 2,350 francs, l'autre de l'article 21 de 163,000 francs.
723,400 »	646,600 »	76,800 »	»	
6,091,000 »	5,709,000 »	382,000 »	»	
16,046,200 »	16,179,240 »	»	(2) 133,040 »	(2) En tenant compte d'un transfert de 163,000 francs à l'article 18.
38,153,480 »	37,014,020 »	1,272,500 »	133,040 »	
AUGMENTATION. . . fr.		1,139,460 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		QUATRIÈME SECTION.	
		TRANSPORTS. DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction centrale du service des transports . . . . . fr.	458,000 »
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés.	473,037 »
22	*c.*	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises	3,965,150 »
	d.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . .	5,520,151 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.	545,010 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :	
	a	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.	4,409,157 »
23	*b.*	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. .	2,003,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords	523,000 »
24	»	*Primes pour encourager la marche régulière des convois.*	
		Frais d'exploitation :	
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.	1,576,700 »
25	*b.*	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.	755,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies	10,000 »
26	»	*Camionnage.* — Prise et remise à domicile.	
		Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :	
	a.	Sur le chemin de fer	890,000 »
27	*b.*	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	10,000 »
28	»	*Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.*	
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894	DIFFÉRENCES Augmentation.	DIFFÉRENCES Diminution	*Observations.*
10,565,151 »	10,262,346	(1) 300,805 »	»	(1) Cette augmentation comprend les transferts des articles 4, 13, 23 et 36 des sommes de 900, 6,800, 2,700 et 2,037 francs
6 995 157 »	6,961,936 »	(2) 33,221 »		(2) En tenant compte de deux transferts, l'un de 2,271 francs de l'article 26, l'autre de 2,700 francs à l'article 22
400,000 »	395,000	5.000	»	
2,341,700 »	2,291,000 »	50,700 »	»	
1,600,000 »	1,566,000 »	(3) 34,000 »	»	(3) Déduction faite d'un transfert de 2,271 francs à l'article 23
900,000 »	900,000 »	»	»	
50,000 »	20,000 »	10,000 »	»	
22,830,008 »	22,396,282 »	433,726 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		423,726		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CINQUIÈME SECTION.	
		PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. . . . . fr.	724,670 »
29	*b.*	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts.	1,070,000 »
	c.	Dépôt du timbre	21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire, etc.	47,200 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :	
30	*a.*	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service	78,365 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . .	17,500 »
31	»	Primes pour application régulière des taxes	
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.	
		SIXIÈME SECTION.	
		CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER; SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS; SERVICE DES CHEMINS DE FER VICINAUX.	
32	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22, 29 et 32 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . fr.	
		Récapitulation du chapitre II.	
		1re SECTION. — Services communs	
		2e — — Voies et travaux	
		3e — — Traction et matériel	
		4e — — Transports	
		5e — — Perception des recettes et contrôles	
		6e — — Construction des chemins de fer, etc	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,862,870 »	1,854,170 »	(1) 8,700 »	»	(1) Y compris un transfert de 6,300 francs de l'article 7.
95,865 »	94,725 »	1,140 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,963,735 »	1,953,895 »	9,840 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		9,840		
120,335 »	»	120,335 »	»	
120,335 »	»	120,335 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		120,335 »		
1,571,090 »	1,548,090 »	23,000 »	»	
20,150,497 »	19,452,422 »	698,075 »	»	
58,153,480 »	57,014,020 »	1,139,460 »	»	
22,850,008 »	22,396,282 »	453,726 »	»	
1,963,735 »	1,953,895 »	9,840 »	»	
120,335 »	»	120,335 »	»	
84,590,045 »	82,165,609 »	2,424,436 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		PREMIÈRE SECTION.	
		Services communs.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Service spécial des bâtiments	35,350 »
53	*b.*	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,300 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :	
	a.	Service spécial des bâtiments	10,700 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	53,000 »
54	*c.*	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	57,000 »
	d.	Atelier d'autographie	5,800 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	26,350 »
		Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,000 »
	b.	Loyers	2,000 »
	c.	Éclairage et chauffage	58,000 »
55	*d.*	Entretien des locaux et du mobilier	11,000 »
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	6,500 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	138,000 »
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	17,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		Postes.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
56	*a.*	Direction centrale et services provinciaux	723,950 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	3,531,270 »
		Traitements et indemnités des facteurs :	
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	168,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception)	1,828,850 »
57	*c.*	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)	1,720,850 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	829,356 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écureuses	68,700 »
		A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
114,650 »	112,975 »	1,675 »	»	
152,850 »	149,850 »	3,000 »	»	
260,500 »	244,000 »	16,500 »	»	
528,000 »	506,825 »	21,175 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		21,175 »		
4,255,226 »	4,142,888 »	(1) 112,338 »	»	(1) Déduction faite des transferts de 2,037, 3,600 et 1,478 francs, aux articles respectifs 22, 37 et 43.
. .	. .	. .	. .	
4,625,646 »	4,463,813 »	(2) 161,833 »	»	(2) Y compris deux transferts, l'un de 3,600 francs de l'article 36, l'autre de 14,000 francs de l'article 38.
8,880,872 »	8,606,701 »	274,171 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
		Transport des dépêches :	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. . . . . fr.	304,840 »
38	*b.*	Transport des facteurs par service d'omnibus.	52,135 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	51,070 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
39	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (*Crédit non limitatif*)	
40	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (*Crédit non limitatif*)	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	132,000 »
	b.	Chauffage et éclairage	58,000 »
41	*c.*	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	151,000 »
	d.	Loyers, frais de régie	390,000 »
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	37,320 »
42	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction générale, Service central et Surveillance du service.	542,000 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception ; sections techniques	2,359,640 »
43	*c.*	Bureaux centraux téléphoniques	239,400 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	161,200 »
	e.	Primes aux agents spéciaux des téléphones	11,400 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérims, travail extraordinaire, etc.	182,200 »
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	44,000 »
	b.	Services d'exécution	575,980 »
44	*c.*	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	498,100 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer, et des militaires.	102,000 »
		Entretien des lignes, matériel, etc.	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	90,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	53,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	28,000 »
45	*d.*	Entretien des lignes et des appareils.	330,000 »
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	62,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	62,000 »
46	»	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
47	»	Quote part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 33 et 43 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.) Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 45 et 47.	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
8,880,872 »	8,606,701 »	274,171 »	»	
424,470 »	438,470 »	»	(1) 14,000 »	(1) Somme transférée à l'article 37.
120,000 »	120,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
777,320 »	809,320 »	»	32,000 »	
3,250 »	3,250 »	»	»	
10,215,912 »	9,987,741 »	274,171 »	46,000 »	
AUGMENTATION. . fr.		228,171		
3,495,840 »	3,418,375 »	(2) 77,465 »	»	(2) Y compris un transfert de l'article 36 de 2,475 francs.
1,220,080 »	1,166,260 »	(3) 53,820 »	»	(3) Y compris un transfert de l'article 45 de 1,080 francs.
625,000 »	613,600 »	(4) 11,400 »	»	(4) Déduction faite d'un transfert de 1,080 francs à l'article 44.
2,000 »	2,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
5,392,920 »	5,250,235 »	142,085 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		142,085 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Récapitulation du chapitre III.	
	»	1re Section. — Services communs.	
	»	2e — — Postes	
	»	3e — — Télégraphes et téléphones	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	
		CHAPITRE IV.	
		MARINE.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction centrale du service . . . . . fr.	100,000 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	597,122 »
48	*c.*	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques.	433,314 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	117,740 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys	20,000 »
		Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :	
49	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services	
50	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (*Crédit non limitatif.*)	
51	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins	
		Traction et matériel :	
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr.	1,381,712 »
52	*b.*	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	374,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel.	1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.	6,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895.	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
528,000 »	506,825 »	21,175 »	»	
10,215,912 »	9,987,741 »	228,171 »	»	
5,392,920 »	5,250,235 »	142,685 »	»	
16,136,832 »	15,744,801 »	392,031 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		392,031 »		
1,269,076 »	1,250,576 »	(1) 18,500 »	»	(1) Déduction faite de la somme de 20,350 francs transférée au Département de l'Agriculture.
290,520 »	289,440 »	(2) 1,080 »	»	(2) Déduction faite de la somme de 6,120 francs transférée au Département de l'Agriculture.
1,922,000 »	1,790,000 »	132,000 »	»	
111,735 »	99,735 »	12,000 »	»	
1,763,870 »	1,628,200 »	(3) 135,070 »	»	(3) Déduction faite de la somme de 12,200 francs transférée au Département de l'Agriculture.
5,357,207 »	5,057,957 »	299,250 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		299,250 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE V.	
		COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.	
55	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires	
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . . fr.	
		CHAPITRE VI.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
54	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.	
		CHAPITRE VII.	
		PENSIONS.	
55	»	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		SECOURS.	
56	*a.*	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . . fr.	18,325 »
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	16,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	
		CHAPITRE IX.	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.	
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 56	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		*Observations.*
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
34,325 »	34,325 »	»	»	
34,325 »	34,325 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Administration centrale . . . . .
II.	Chemins de fer . . . . .
III.	Postes, télégraphes et téléphones . . . . .
IV.	Marine . . . . .
V.	Comité mixte de législation . . . . .
VI.	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	Pensions . . . . .
VIII.	Secours. . . . .
IX.	Dépenses imprévues. . . . .
	TOTAL DU BUDGET. . . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés au Budget de 1895	CRÉDITS votés pour 1894.	DIFFÉRENCES. Augmentations.	DIFFÉRENCES. Diminutions.	*Observations.*
262,230 »	264,130 »	»	1,900 »	
84,590,045 »	82,165,609 »	2,424,436 »	»	
10,136,832 »	15,744,801 »	392,031 »	»	
5,357,207 »	5,057,957 »	299,250 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
34,325 »	34,325 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
106,525,589 »	103,411,772 »	3,115,717 »	1,900 »	
Augmentation . . fr.		3,113,817 »		